



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE
SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER**

MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau jaune SMS** (niveau proche de la vigilance orange) pour le phénomène suivant :

**AVIS DE VIGILANCE JAUNE SMS
VENT VIOLENT
Avis de vigilance Jaune orages**

Début de l'épisode : jeudi 3 novembre 2022 à 19h00

Fin prévisible de l'épisode : vendredi 4 novembre 2022 à 8h00

Un temps agité caractérisé par des pluies et averses à caractère orageux concernera la Bretagne et les Pays de la Loire dans le courant de la nuit prochaine.

En particulier, de fortes rafales de vent accompagneront les averses. Ces rafales pourront atteindre 100 à 120 km/h le long du littoral (ponctuellement un peu plus sur les caps et pointes). Les rafales seront de l'ordre de 80 à 90 km/h dans les secteurs intérieurs des départements mentionnés, localement jusqu'à 100km/h (en particulier sur le Nord Ouest Bretagne, la Loire Atlantique et la Vendée).

Il est très fortement conseillé aux maires :

- de surveiller les manifestations de plein air prévues dans leur commune,
- de faire respecter les consignes d'utilisation des chapiteaux en fonction de la force du vent,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - o Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
 - o Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral ;
 - o Soyez vigilants face aux chutes possibles de branches ou d'objets divers ;
 - o N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
 - o Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
 - o Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- d'informer les gestionnaires de camping des conseils de comportement suivants :
 - o Surveillez les arbres (qui auront été élagués lors de travaux d'entretien) ;
 - o Regroupez les campeurs dans un abri en dur en cas de vent très violent.
- de vérifier auprès des professionnels du bâtiment que les mesures de prévention du risque de renversement des grues de chantier ont été prises.
 - o A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
 - o Ne vous abritez pas sous les arbres ;
 - o Évitez les promenades en forêts ;
 - o Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
 - o Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
 - o En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols ;
 - o Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- d'informer sans attendre les gestionnaires de campings des conséquences possibles de ces orages.
- de faire surveiller les chapiteaux et structures légères (gonflables notamment).
- de vérifier que les grues sont en positionnement libre.

- d'interdire ou de limiter la circulation sur les voies directement concernées par l'événement météo, s'ils le jugent nécessaire,

Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les panneaux d'affichage peuvent être touchés.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.
- Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés.
- Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme.
- A proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements.
- Les dégâts peuvent être aggravés en cas de violentes rafales de vent, fortes pluies, ruptures de digues.

Fait à Vannes, le 3 novembre 2022 à 16h30

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur adjoint des sécurités
SIGNE
Gwénaél Dréano